

PROJET RÉFÉRENT

Quelle approche pour la mobilité rurale ? Élaboration d'un plan de mobilité pour Gaillac Graulhet Agglomération (Tarn)



OBJET DE L'OPÉRATION

Gaillac Graulhet Agglomération, qui regroupe 61 communes, a été créée le 1^{er} janvier 2017 par fusion de trois communautés de communes de l'Ouest du Tarn. Organisé autour de deux pôles d'environ 15 000 habitants chacun (Gaillac et Graulhet), son territoire est, en grande partie, rural.

Gaillac Graulhet Agglomération participe actuellement, avec le concours de l'État, à l'appel à projet territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

À ce titre, elle a mené, en 2017, un recueil de données portant sur les déplacements effectués par les résidents de son territoire. Le Cerema avait alors apporté une prestation d'assistance pour la préparation et la réalisation de ce recueil en milieu à dominante rurale, innovant par rapport aux recueils habituellement menés selon la méthodologie Certu (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) et portant plutôt sur des territoires urbains ou péri-urbains.

L'opération en cours consiste désormais, toujours dans le cadre de TEPCV, à établir un plan de mobilité rurale.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Gaillac Graulhet Agglomération souhaite :

- analyser les données recueillies lors de l'enquête déplacements de 2017, au regard d'autres sources de données (Insee, données locales) ;
- mener, en lien avec ses communes membres, la réalisation du plan de mobilité avec pour objectif, entre autres finalités, de proposer la mise en œuvre de dispositifs permettant de faciliter les déplacements des résidents et de réduire l'usage de la voiture, tout en répondant au mieux aux besoins de la population ;

CONTACT



relation-clients-
nouvelleaquitaine@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Gouvernance et planification de la mobilité

- hiérarchiser les mesures proposées et en estimer le calendrier de mise en œuvre et les modalités d'évaluation.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Le Cerema vient d'éditer un guide méthodologique portant sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de plans de mobilité rurale (ISBN : 978-2-37180-142-4), dont l'application pratique demandait à être étudiée. Il avait d'autre part effectué une assistance pour le recueil de données de mobilité sur le territoire de Gaillac Graulhet Agglomération. Il a donc proposé à la collectivité de travailler ensemble dans le cadre d'une convention de partenariat de recherche et de développement. Les actions conjointement mises en œuvre constituaient ainsi une opportunité :

- de tester la cohérence et la robustesse des principes généraux supportant la méthodologie élaborée pour le recueil de mobilité, permettant de la consolider pour l'utiliser en d'autres territoires ruraux.
- d'expérimenter la mise en œuvre pratique des principes théoriques énoncés par le guide.

Cette convention de partenariat a été signée le 16 octobre 2017.

LE CLIENT / PARTENAIRE PARTENAIRES

Gaillac Graulhet Agglomération (61 communes)
75 000 habitants

Gaillac Graulhet Agglomération

LE CALENDRIER

D'octobre 2017 à décembre 2018.

PILOTE DU PROJET

Direction du Cerema Sud-Ouest
Délégation Aménagement Laboratoire
Expertise Transports de Toulouse

LE MONTANT

90000 K€